Communiqué de presse
Paris, le 13 mai 2019

Adoption du projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris à l'Assemblée nationale et poursuite de la souscription

Franck Riester, ministre de la Culture, se réjouit de l'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale, du projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.

Ce projet de loi vise à donner un cadre légal pour accompagner, encourager et encadrer le formidable élan de générosité qui s'est développé en France et à l'étranger et pour garantir une restauration exemplaire.

Depuis le 15 avril dernier, des centaines de milliers de dons ont afflué de toutes parts. Comme l'a indiqué Franck Riester vendredi à l'Assemblée nationale : « Ces dons iront à Notre-Dame. Uniquement et intégralement à Notre-Dame, à sa conservation et sa restauration ». Le projet de loi garantit aux donateurs français et étrangers une gestion rigoureuse et transparente de leurs dons.

Si la mobilisation populaire est exceptionnelle, grâce notamment à l'action de la Fondation de France, de la Fondation du Patrimoine, de la Fondation Notre-Dame et du Centre des Monuments nationaux, il est prématuré de considérer que « nous aurions trop de fonds collectés, plus qu'il n'en faut pour restaurer la cathédrale » a rappelé le Ministre à l'Assemblée nationale. Un grand nombre de dons doivent être concrétisés. Par ailleurs, le coût total des travaux n'a pas encore été chiffré, la phase de diagnostic n'ayant pas encore débuté.

Le Ministre prend acte de la décision unilatérale de la Fondation du Patrimoine de mettre fin à sa collecte en faveur de Notre-Dame et la remercie pour son implication

jusque-là dans la souscription nationale, qui naturellement se poursuit avec la Fondation de France, la Fondation Notre-Dame et le Centre des Monuments nationaux.

La restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris se veut un projet fédérateur, ambitieux à la hauteur de la splendeur de ce chef d'œuvre architectural et patrimonial. Elle sera conduite dans une transparence totale et dans la concertation la plus large. Le ministre de la Culture a rappelé en la matière son ambition : préserver l'intérêt historique, artistique et architectural de ce symbole de la France.

Contact
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC